



# DÉLIBÉRATION

## du 13 décembre 2022

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, Mme Laurence BERNARD TANGUY Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Bruno BENOIT (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LÉAUTÉ), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Mme Türkan RENZO), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU),</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DOTTOR</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 décembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>19/12/2022</u> Publiée, le <u>19/12/2022</u> Notifiée, le _____	
Délibération n°22.7.14	<p><b><u>VOIRIE – RÉSEAUX - ENVIRONNEMENT</u></b></p> <p><i>Demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 du CD44 dans le cadre de son AMI « Cœur de bourg / cœur de ville » – Création d'une liaison cyclable pour desserte du sud du territoire de MÉSANGER</i></p>

Madame Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 13 septembre 2022 autorisant le Maire à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cœur de bourg / cœur de ville » du Département de Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif du soutien aux territoires 2020-2026. Une candidature qui a été présentée au CD44 en septembre 2022, pour un passage en commission d'engagement en décembre 2022.

**Le Département de Loire-Atlantique a précisé qu'il est possible de déposer des demandes de subvention avant l'élaboration du plan-guide opérationnel pendant la première année de candidature au dispositif de soutien aux territoires 2020-2026.**

**La date d'échéance est établie au 15 décembre 2022.**

**Le projet de liaison cyclable vers le sud du territoire communal est éligible à un dépôt de demande de subvention pour cette première année.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le prolongement des deux projets de liaison cyclable entre le bourg et la COINDIERE et le Bourg et le Plessis permettant de desservir 2 hameaux importants situés au nord de l'agglomération du bourg, réalisés en 2018 et 2019, la Commune a pour objectif de poursuivre le maillage de son territoire en liaisons douces sécurisées, permettant, à partir de la rue de la BELLANGERAIE, de desservir les hameaux du sud de l'agglomération dont la population cumulée atteint environ 1500 habitants soit un chiffre très sensiblement inférieur à la population agglomérée en cœur de Bourg (1 800 habitants).

Elle précise qu'il s'agit également par ce maillage d'offrir à terme une liaison avec le territoire D'ANCENIS-SAINT GEREON, ce projet étant intégré par la Communauté de Communes aux réflexions engagées concernant leur schéma directeur de pôle central (ANCENIS-SAINT GEREON- MESANGER-VAIR-SUR-LOIRE) en cours d'élaboration.

Elle souligne enfin que le dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 du Département de Loire-Atlantique finance les mobilités durables, déplacements doux et pistes cyclables.

Elle présente au Conseil l'APD préparé par le Cabinet de MOE ARRONDEL dont le montant des travaux ressort à **944 635,00 € H. T.** + Ingénierie MOE + Acquisitions foncières + Bornages emprises foncières + divers engagements (signalétique), soit un coût global estimé à ce stade **APD à 1 000 000 € H. T.**

Il y a donc lieu de solliciter un financement du Département de Loire-Atlantique au titre du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 sur ce projet inscrit au BP 2022 et engagé sur l'exercice budgétaire selon le plan de financement qui suit :

#### DEPENSES

Nature de dépenses	Montant HT €
Études – Ingénierie MOE : - Taux d'honoraires – marché 26/01/2021 = 3% - Estimation : APD	28 340 .00
Acquisitions foncières – Notaire – DUP : - 3 600 ML X 5m X 0,5€ - Notaires - DUP	25 000,00 € : - 9 000,00 € - 10 000,00 € - 6 000,00 €
<b>Travaux – estimation APD 12/12/2022</b> Imprévus – 0	<b>944 635.00</b>
Autres : - Bornage emprises foncières - Divers – A.O	5 785,00 6 240.00
<b>Total H. T</b>	<b>1 010 000.00</b>

#### RECETTES

Co financeurs	Dispositif	Montant	Acquis, refusé, sollicité	Taux
État	DETR 2021 (notifiée le 13 juillet 2021) <i>Taux d'intervention maximal de 35% de 350 000 €</i>	105 000,00 €	Acquis	10.5 %
Région	?		A solliciter	?
Département	Soutien aux territoires – « Cœur de bourg / cœur de ville » <b><i>Taux indicatif d'intervention maximal de 40% des dépenses H.T pour une commune de catégorie 2 comme Mésanger</i></b>	<b>404 000.00 €</b>	A solliciter	<b>*40 %</b>

Autres : Intercommunalité – COMPA	Fonds de Concours 2023 <i>Taux de 20 % maximum du montant H.T des travaux</i>	202 000,00 €	A solliciter	20 %
<b>TOTAL Co FINANCEMENTS</b>		711 000,00 €	Acquis	70.4 %
<b>Part d'auto- financement **</b>	En fonds propres (en attente de notification des autres financeurs)	299 000 € H.T		29.9%
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>1 010 000.00</b>		

Le projet de liaison cyclable a déjà acquis une subvention DETR) au titre de l'année 2021 (notifiée en juillet 2021), finançant au titre des catégories d'opérations prioritaires les mobilités durables, déplacements doux et pistes cyclables. Le montant est de 105 000,00 €.

La Commune a également souhaité solliciter le soutien de la COMPA pour le projet de liaison cyclable au titre du Fonds de Concours 2022. Les travaux n'ayant pas encore été engagés sur l'année 2022, la candidature de la Commune est reportée pour le Fonds de Concours de l'année 2023.

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Sur proposition du Maire*

*Vu l'exposé présenté,*

*Vu l'article L2121-29 du CGCT,*

*Vu le dossier de demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 du Département de Loire-Atlantique dans le cadre de l'AMI « Cœur de bourg / cœur de ville »*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :*

► **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une liaison douce du bourg aux Étourneaux le long de la RD14 avec un prolongement jusqu'à la commune d'Ancenis-Saint-Géréon dans l'optique d'anticiper une connexion au réseau intercommunal ;

► **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 du Département de Loire-Atlantique dans le cadre de l'AMI « Cœur de bourg / cœur de ville » calculée comme suit :

**Montant subventionnable = 1 010 000 € HT**

**Taux de subvention = 40 % maximum**

**Subvention sollicitée = 404 000€**

Pour extrait conforme au registre »

Cédric DOTTOR  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-  
20221213-22714c-DE Reçu le 19/12/2022